

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE3268

présenté par

Mme Pochon, M. Fournier, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,
Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini, M. Peytavie,
M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et
M. Thierry

ARTICLE 10

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« Les porteurs de projets partagent un temps d'échange collectif dans le cadre de l'accompagnement de leur projet par France services agriculture ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à instaurer un temps d'échange collectif entre les porteurs de projets. Ce temps d'échange permettra aux futurs installés d'améliorer leur projet et de créer des liens entre futurs responsables d'entreprises agricoles. Amendement travaillé avec les Jeunes Agriculteurs.